

## LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF - lundi 16 novembre 2020

### Ancien dépôt de pain à Saint-René - autorisation de cession à un tiers

Monsieur le maire a rappelé le projet de la municipalité de conserver le bâtiment tel qu'il est aujourd'hui afin d'accueillir une nouvelle activité commerciale, les exploitants du commerce prenant le logement à l'étage.

Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Hillion a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle (CO) d'action foncière signée le 30 décembre 2014. Pour procéder au rachat des emprises foncières acquises par l'EPF Bretagne, la commune de Hillion a désigné l'acquéreur suivant : SCI EL KHALFI, 2 Allée des Pierres Noires, 22950 TRÉGUEUX.

Le Conseil Municipal a décidé de demander que soit procédé à la revente par l'EPF Bretagne à la SCI EL KHALFI de la parcelles concernée BC89 pour un montant de 113 117,24€ TTC.

### Acquisition d'une licence IV de débit de boissons

Monsieur Gilles JAMME, pour le compte de L'EURL L'Amphitryon, a adressé un courrier à la municipalité pour faire part de la clôture de la société et de son souhait de céder la licence IV de débit de boissons.

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de cette licence IV de débit de boissons pour un montant de 5 000€.

### SDE22 - rénovation et remplacement de foyers d'éclairage publics

Le projet d'éclairage public de rénovation des foyers V266/V273/V432 rue de Brest, est évalué à un montant estimatif de 2 229,12 € TTC. Le projet d'éclairage public de rénovation du foyer FY188 impasse du Château Rouge est évalué à un montant estimatif de 1 023,84 € TTC. Le projet d'éclairage public de rénovation des foyers T084 et T085 rue des Ponts Neufs est évalué à un montant estimatif de 1 490,40 € TTC. Le projet d'éclairage public de remplacement du foyer S260 situé sur l'allée piétonne qui longe l'école maternelle est évalué à un montant estimatif de 1 671,84€ TTC.

Le Conseil Municipal a approuvé ces projets de travaux présentés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor.

### Cheminements doux - Pistes cyclables Tranche 1 Hillion/Les Quilles du parcours Hillion/Saint-René - Attribution de marché

Depuis 2016, a été initié un travail sur la création d'une piste cyclable entre les bourgs de Hillion et Saint-René. Une étude de définition a été réalisée afin de définir les aménagements de cheminement doux nécessaires pour permettre d'une part aux collégiens de rejoindre le collège de manière sécurisée, et d'autre part d'appréhender les contraintes techniques de continuité de cheminement sécurisé vers les différents sites communaux stratégiques. Cette étude réalisée entre 2016 et 2018 a confirmé l'intérêt de création d'une piste cyclable sur l'axe de la voie communale 4. Une première phase de travaux a eu lieu en 2019 au niveau du hameau des Quilles.

Par délibération du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé monsieur le maire à lancer le marché de travaux pour la tranche 1 : Hillion/Les Quilles pour un montant estimatif de 405 621.00 euros HT avec un plan de financement prévisionnel défini comme suit : ANRU PIA jeunesse (50 %) à hauteur de 202 810.50€ HT, Préfecture (DSIL exceptionnelle) (30 %) à hauteur de 121 686.30€ HT et Autofinancement (20%) à hauteur de 81 124.20€ HT.

Dans ce cadre, une consultation en procédure adaptée a été lancée pour un marché de travaux d'aménagement de la voie verte bourg d'Hillion-Les Quilles. L'opération de travaux a été divisée en 3 lots : lot n°1 - Terrassement - Voirie - Bordure, lot n°2 - Signalisation Horizontale et Verticale, et lot n°3 - Espaces verts. La publication de cet appel d'offres s'est faite le 15 septembre dernier et la date limite de réception des offres était fixée au 7 octobre dernier. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 9 novembre 2020 en mairie pour analyser les offres réceptionnées.

Le Conseil Municipal a décidé de suivre l'avis de la CAO et d'attribuer le marché tel que suit : le lot n°1 - Terrassement - Voirie - Bordure est attribué à l'entreprise Eiffage pour un montant de 348 887,00€ HT, le lot n°2 - Signalisation Horizontale et Verticale est attribué à l'entreprise BSM pour un montant de 27 702,80€ HT et le lot n°3 - Espaces verts est attribué à l'entreprise ID VERDE pour un montant de 31 943,47€ HT.

### **Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor a sollicité monsieur le maire via un courrier en lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées proposés par le Conseil Départemental et a approuvé l'inscription à ce PDIPR des chemins concernés et particulièrement les chemins ruraux de la commune y figurant. La municipalité s'engage à garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux, à ne pas aliéner ces derniers, à proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée et à informer le Conseil Départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.

### **Instauration de la redevance d'occupation du domaine public provisoire par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

Chaque année, la commune perçoit des recettes de GRDF (Gaz Réseau Distribution France) concernant des redevances d'occupation du domaine publique. La Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) nécessite une délibération du Conseil Municipal afin d'être instaurée selon un mode de calcul voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la proposition faite concernant cette redevance afin que la commune puisse la facturer à l'occupant du domaine.

### **APE École Primaire Publique Hillion - attribution d'une subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 798€ à l'école primaire publique du bourg d'Hillion suite à sa sollicitation pour le compte de l'association des parents d'élèves concernant l'accueil du cirque « Métropole » à Saint-René en novembre 2019. L'accueil de cette troupe avait fait l'objet d'un travail éducatif autour du cirque (participation des élèves au montage du chapiteau, à la vie quotidienne des artistes, à leurs répétitions, à différents ateliers...). Des représentations de la troupe s'étaient tenues, l'une d'entre elles, incluant une représentation avec les élèves.

### **Participation à la mise en concurrence par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor d'un contrat-groupe d'assurance « Cyber-Sécurité »**

Le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence initiée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour un contrat-groupe d'assurance « cyber-risque ». La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat. Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

### **RIFSEEP - mise en œuvre pour les agents de la commune d'Hillion du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.**

### **Modification du tableau des emplois et des effectifs**